

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr. Autres départements... 7 fr. 14 fr. 26 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces de ce journal sont reçues exclusivement : LYON, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUBROUARD, 10, place de la Bourse

Ministère de la Droite

Nous ne saurions trop vivement recommander, ces jours-ci, la lecture des journaux royalistes à ceux de nos confrères républicains pour lesquels le pacte secret du ministère Rouvier et de la Droite n'est pas encore suffisamment prouvé : leur doute, s'il est sincère, ne résistera pas à cette lecture instructive.

Toutes les feuilles monarchistes, toutes sans exception, après avoir déploré le vote de samedi qui astreint les séminaristes au service militaire, comme les autres jeunes gens, tournent leurs regards vers le Sénat et le supplient d'étrangler la loi nouvelle au passage.

Le sort des séminaristes, dit le Gaulois, est réglé, pour l'instant, en attendant les décisions du Sénat. Il y aura, si le Sénat ne fait pas intervenir le bon sens dans cette loi absurde, il y aura quinze mille soldats de plus dans une armée de deux millions d'hommes ; mais lorsque dix ou douze ans auront passé sur cette loi, si elle n'a pas encore produit ses fruits naturels, qui sont la défaite et l'écrasement de la patrie, il y aura dix mille communes de France, peut-être, privées de pasteurs et réduites à l'état sauvage.

Un journal de Lyon, dont la couleur politique correspond exactement à celle du Gaulois, donnait hier matin à son article sur la loi militaire ce titre significatif : Dernier Espoir, et s'écriait en terminant : Qui donc peut encore nous sauver de cette odieuse loi de désorganisation militaire ? Le Sénat.

Je le tiens d'un de ces députés coupables qui figurent parmi les défenseurs du projet de la commission. Cyniquement il avouait, l'autre jour, dans un groupe d'électeurs qui blâmaient son attitude : « Rassurez-vous, disait-il, le Sénat ne votera pas la loi ! »

C'est le Nouvelliste qui s'exprimait de la sorte.

Mais de tous les organes réactionnaires, le plus intéressant à suivre, depuis la constitution du nouveau cabinet, c'est l'Autorité que dirige M. Paul de Cassagnac. Il faut lire, entre les lignes, le dernier article de M. de Cassagnac. A travers les explosions d'indignation obligées, derrière les menaces de rupture que les circonstances imposaient, on voit clairement qu'au fond, M. de Cassagnac ne garde pas rancune à M. Rouvier de son attitude dans la séance de samedi dernier.

Le morceau est curieux et mérite d'être cité tout au long.

Le préambule est destiné aux lecteurs et aux électeurs du député journaliste, auxquels il doit rappeler que l'auteur ne transigera pas sur la question des intérêts du clergé.

« Le gouvernement commence à rendre intolérable, insoutenable, l'attitude de conciliation que nous avons prise depuis son avènement au pouvoir. Encore une faute, une faute impardonnable, inutile, comme celle qu'il a commise hier, et nous reprenons avec regret, mais avec résolution, notre poste de combat à outrance. »

Mais, tout de suite après, M. de Cassagnac se hâte d'expliquer que le vote est sans importance, puisque, fort heureusement au point de vue clérical, le Sénat est là tout prêt à rétablir l'exemption du service militaire des séminaristes abolie par la Chambre des Députés.

Je sais bien que la discussion de la loi militaire, telle qu'elle se poursuit à la Chambre, ne signifie rien du tout, que jamais elle ne reviendra du Sénat et que si, par hasard, elle en revenait, ce serait avec des corrections qui la rendraient parfaitement acceptable ; je sais pertinemment, et je ne me gêne pas pour le dire bien haut, qu'étant données la composition du Sénat et ses résolutions arrêtées d'ores et déjà, les élites ecclésiastiques n'iront pas à la caserne, quoi que disent et hurlent les radicaux.

Non, la loi militaire ne sera pas promulguée, non, elle ne sera pas appliquée !

Poursuivant ensuite, en déclarant carrément que ses amis de la Droite ont donné leur appui au ministère, pour empêcher le gouvernement de tomber aux mains des radicaux, M. de Cassagnac présente la protection de la Droite étendue sur le ministère comme un service patriotique et il se demande s'il faut l'abandonner.

Faut-il, s'écrie le rédacteur en chef de l'Autorité, livrer froidement le pays à l'Allemagne, qui nous guette, et à la révolution, qui nous vise ?

Oh ! ce ne serait pas difficile, et en un tour de bulletin nous pourrions livrer le Cabinet aux bêtes jaunes qui le réclament.

Ce Cabinet, il est dans nos mains. Nous n'avons qu'à les ouvrir, et il tombe.

Eh bien, et pour ce qui me concerne, dans ma conscience de Français et de chrétien, non, je ne le ferai pas encore.

La responsabilité est trop lourde. Je recule devant elle.

J'irai jusqu'au bout, malgré les déboires, malgré tout.

Je crois fermement, qu'avec un peu de patience encore, nous pouvons rendre d'incalculables services à la liberté religieuse et à la paix sociale.

Le crédit que j'ai accordé n'est pas épuisé tout à fait.

J'attendrai.

Et M. de Cassagnac termine en disant qu'il ne reprendra son opposition d'autrefois que si les espérances qu'il a encore au fond du cœur sont déçues.

Il paraît qu'il n'en est pas encore là et que, malgré la déclaration ministérielle de l'autre jour, M. de Cassagnac espère encore en M. Rouvier.

Eh bien, c'est précisément parceque

les hommes de la Droite, comme M. de Cassagnac, espèrent quelque chose de M. Rouvier que nous n'en espérons rien.

C'est parce que M. de Cassagnac fait crédit à ce cabinet, que nous le lui refusons.

C'est parce que les monarchistes-cléricaux octroient tant d'indulgence à ce ministère des faux-fuyants et des équivoques, que nous n'avons pour lui aucun ménagement.

Dès que les royalistes et les bonapartistes ménagent M. Rouvier et les siens, c'est qu'ils croient le ministère désireux et capable de servir les intérêts de la réaction monarchiste et clérical ; et dès qu'un ministère soi-disant républicain peut donner de lui une semblable opinion aux gens de la droite, nous n'avons plus qu'un devoir : travailler de toutes nos forces à le renverser, coûte que coûte et au plus vite.

ERNEST VAUQUELIN

LES VOTES DE SAMEDI

Cent soixante-treize députés ont voté, samedi, pour l'adoption de l'amendement clérical de M. de la Martinière.

Trois cent soixante-treize ont voté contre. Ce sont là les chiffres rectifiés publiés, hier matin, par le Journal officiel.

Les 173 députés favorables à l'amendement appartenaient tous à la droite. L'amendement de M. Laurencçon a été lui-même rejeté par 347 voix contre 200.

Ces 200 voix comprennent 23 suffrages républicains modérés : MM. René Brice, Casimir Périer, Cordier, Durand, Cévelot, Horteur, Laurencçon, Martin-Feuillée, Méline, Mézières, Noirot, Frédéric Passy, Récipon, Ribot, Suquet, Waldeck-Rousseau, Lechevalier, Lesouef, Pinault, Grimaud, Lalande, Marquiset, Roger.

Les ministres et le sous-secrétaire d'Etat, membres de la Chambre, ont voté contre les deux amendements.

Se sont abstenus, MM. Jules Ferry et Vaisnig, seulement dans le vote sur l'amendement Laurencçon.

DÉPÊCHES DE « LA TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

LES COULOIRS

Paris, 27 juin. — Les couloirs de la Chambre sont relativement calmes. Il n'y a pas de réunions de commissions importantes. Les députés de la droite se montrent confiants dans l'attitude que M. Rouvier tiendra au Sénat.

Le pacte ne sera pas rompu pour la discussion de l'article 20.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 27 juin. — On assure que la commission du budget aurait l'intention de siéger et de continuer ses travaux jusqu'à la fin du mois de juillet.

LA DROITE ROYALISTE

Paris, 27 juin. — Le groupe de la Droite royaliste s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. de La Roche-foucauld.

Après une longue discussion à laquelle MM. de Mura, Baudry d'Asson et Keller ont pris part, le groupe a désigné son bureau pour s'entendre avec les bureaux des autres groupes de droite, dans le but d'adopter une attitude commune pendant la discussion de la loi militaire.

M. de La Roche-foucauld a été réélu président.

LA TAXE SUR LES ÉTRANGERS

Paris, 27 juin. — La Commission relative à l'établissement d'une taxe de séjour sur les étrangers résidant en France, s'est réunie aujourd'hui au Palais-Bourbon. Elle a entendu M. Flourens, ministre des affaires étrangères.

M. Pradon a soumis au ministre les deux premiers articles concernant la taxe. M. Flourens estime que la rédaction proposée n'est pas en contradiction avec les traités existants.

INCIDENT PARLEMENTAIRE

Paris, 27 juin. — Au cours du discours prononcé par M. Raynal sur la question du Sénat, s'est produit un vif incident dont voici les principales phases.

M. Achard ayant interrompu l'orateur opportuniste, au milieu de son apologie du Sénat, M. Raynal lui répondit :

— Vous n'êtes pas toute la Chambre ! — Parlez à la droite et laissez-moi !

répliqua M. Achard.

Et comme un personnage du centre prenait part à cette escarmouche, M. Michelin l'interpella en ces termes :

— Vous êtes insolent comme un opportuniste, mais nous sommes au-dessus de vos insolences.

Toute cette partie de la séance a été très orageuse.

LES ALLIÉS DE M. ROUVIER

Paris, 27 juin. — On commente dans les couloirs les incidents de la séance et on est unanimement d'avis que l'attitude des droites pendant le discours du président du conseil en faveur du Sénat, a dessillé les yeux des plus incrédules. L'alliance des opportunistes et des réactionnaires ne peut plus être niée. Les amis du ministère le déclarent eux-mêmes et blâment comme compromettants pour le gouvernement les différents articles publiés ces jours derniers par la presse monarchiste.

LA CHAMBRE

Séance du 27 juin

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans incident.

Concessions de voles ferrées

L'ordre du jour appelle le projet de loi accordant la concession de diverses lignes de chemins de fer à la compagnie d'Orléans. L'urgence est déclarée.

La discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Le projet Labordère

M. Labordère, député de la Seine, dépose sur le bureau de la Chambre son projet de loi tendant à faire élire les sénateurs par le suffrage universel.

M. Labordère donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition. Il fait la critique du suffrage restreint et démontre la nécessité, pour combattre l'indifférence en matière électorale et les appels à la violence, de rendre au peuple ses droits politiques sur le Sénat.

Le vaillant député de la Seine termine en disant que si on veut conserver le Sénat, au moins faut-il le faire élire comme la Chambre par le suffrage universel.

L'orateur demande l'urgence pour la proposition.

M. Raynal combat l'urgence. L'orateur opportuniste croit qu'il y a des lois plus pressées, notamment, dit-il, la loi militaire et la loi sur les aliénés.

La proposition Labordère a en outre, aux yeux du député Girardin, l'inconvénient de soulever la question de la révision de la Constitution.

Naturellement, l'ancien grand ministre profite de l'occasion pour couvrir de fleurs le Sénat, dont les travaux budgétaires et l'esprit de conciliation sont au-dessus de tout éloge.

Discours de M. Pichon

M. Pichon répond que la question a été discutée vingt fois à la Chambre et au Congrès.

Le parti républicain se confond aujourd'hui avec la nation, et cependant, la souveraineté nationale est encore loin d'être devenue une réalité. Le suffrage universel n'est pas tout puissant.

Eh bien ! c'est ce principe de la souveraineté nationale, sans lequel la démocratie ne sera jamais qu'un vain nom, que la proposition Labordère vient consacrer.

Est-il digne de la Chambre de discuter longtemps la question de l'urgence ; est-ce que cette solution de s'impose pas.

L'orateur ne croit pas qu'on puisse hésiter à voter l'urgence, alors même qu'il s'agit d'une assemblée dont l'utilité lui semble très contestable. Pour lui, il est partisan d'une chambre unique, comme les constituants de 89 et de 92 et ceux de 48, comme Louis Blanc, Ledru-Rollin, Gambetta, comme M. Grévy enfin qui reste certainement en 1887 ce qu'il était en 1872. Mais pour accomplir cette grande réforme qui fera disparaître le dernier obstacle que renferme la démocratie, il faut la révision de la Constitution. Quant à présent, on ne peut espérer la réunion prochaine d'un congrès révisionniste. La révision viendra à son heure et sera votée par tous les républicains qui cherchent d'autres satisfactions que le pouvoir. Or nous sommes à quelques mois seulement du renouvellement partiel du Sénat, il faut songer à mettre un terme à la situation qui fait de cette assemblée l'âme du suffrage restreint. Il faut rendre au suffrage universel l'élection du Sénat.

La Chambre n'aurait pas d'excuse si, à la veille des élections sénatoriales, elle hésitait à débarrasser la France d'un mode de scrutin qui opprime la démocratie. Les républicains ont fait le Sénat malgré eux, mais ils l'ont gardé de leur plein gré, du moins, est-ce la vérité pour beaucoup d'entre eux. Il faut en finir avec une situation fautive. La Chambre se souviendra qu'elle émane de la souveraineté nationale. (Applaudissements à gauche.)

Suite de la Discussion

M. Rouvier, président du Conseil refuse de s'expliquer sur le fond de la proposition. Il fait l'éloge du Sénat et ne trouve rien à reprendre à son mode d'élection. Le ministre croit que la question ne peut être tranchée que par la voie d'une révision constitutionnelle.

M. Labordère insiste encore pour que l'urgence soit votée. Le pays jugera la Chambre dans cette question.

M. Jules Delatoisse combat l'urgence au nom des droites.

Vote sur l'urgence

M. Floquet met l'urgence aux voix.

Par 317 voix contre 205, l'urgence est repoussée. La séance est suspendue pendant vingt minutes.

La Loi militaire

A la reprise, la Chambre aborde la suite de la discussion des articles de la loi militaire.

M. Laisant, rapporteur, demande que les amendements qui visent les écoles civiles soient discutés après l'article 20, qui vise spécialement les écoles ayant le caractère d'écoles de gouvernement.

M. Reymond, qui a déposé un amendement visant les élèves des écoles centrales, conteste la manière de voir de M. Laisant. Il insiste pour que son amendement soit discuté.

La Chambre consultée par M. Floquet, accepte la discussion immédiate de l'amendement Reymond.

M. Reymond se plaint que l'article 20 n'accorde pas les mêmes faveurs à l'école centrale qu'à l'école polytechnique ou à l'école forestière, auxquelles on a créé une situation spéciale.

M. Laisant répond que la commission a longuement étudié la question et ne peut détenir au désir de M. Reymond. Les écoles polytechnique et forestière n'ont aucun privilège ; elles sont soumises au régime militaire ; il n'en est pas de même pour l'école centrale.

L'orateur demande à la Chambre de repousser l'amendement Reymond et de voter l'article 20.

Le baron Reille demande le renvoi de l'amendement Reymond à la commission et l'adoption de l'article 20.

M. Laisant accepte le renvoi qui est ordonné.

M. Brialou combat la disposition de l'article 20 qui accorde des privilèges à certaines catégories de jeunes gens.

L'orateur cite des jeunes gens qui, dans le commerce, l'industrie, l'agriculture, sont aussi dignes de dispense que les premiers. La loi, dit le député de la Seine, est électorale dans son titre, mais en réalité, elle perpétue les abus de l'esprit de caste.

Tous les amendements proposés sur l'article 20 sont successivement repoussés, sauf l'amendement Reymond qui est renvoyé à la commission.

L'ensemble de l'article 20 sera mis aux voix dans le cours de la prochaine séance.

La séance est levée à 6 h. 40.

INFORMATIONS

LA REINE D'ITALIE A L'ECOLE FRANÇAISE DE ROME

Paris, 27 juin. — La reine Marguerite a visité hier la villa Médicis. Elle a félicité le directeur et les élèves des œuvres remarquables produites par l'Ecole.

LA CONVENTION ANGLO-TURQUE

Constantinople, 27 juin. — La convention anglo-turque ne sera pas signée aujourd'hui, mais seulement vers les premiers jours de juillet.

Ce retard est très vivement commenté ; de nouvelles circonstances peuvent, en effet, se produire qui empêchent la signature de la convention à l'époque fixée.

Londres, 27 juin. — Suivant le Morning Post, le gouvernement français aurait fait pressentir à la Porte la rupture des relations diplomatiques au cas où la convention serait ratifiée. De son côté, la Russie aurait informé la Porte que la tournure des affaires en Bulgarie et en Egypte l'obligeait à demander des compensations en Orient du côté d'Erzeroum ; dans ces conditions, la Porte a demandé au gouvernement anglais si, dans le cas de la ratification de la convention anglo-turque,

Publication de la TRIBUNE du 28 Juin 1887

LAURE CHASTEL

PAR Francisque ALLOMBERT

PREMIÈRE PARTIE

V

Et elle s'en alla. Il resta là, la regardant partir. L'emportement le tenait encore, grondait sourdement en lui. Il avait envie de courir après elle et de lui faire brutalement dire ce qu'elle avait, ce qu'elle cachait. Puis, l'image de leur enfance commune passa devant ses yeux, sa colère tomba, un attendrissement le prit, et il s'en alla le cœur gros avec le besoin de pleurer.

Il ne dit rien à sa mère : mais le lendemain, partant avec Buland pour un marché qui les intéressait tous les deux, il lui raconta tout ce qui s'était passé.

en finir. Il allait, le soir même, dire à Laure que son parti était pris, qu'il voulait fixer son mariage au plus tôt possible. On aurait dû commencer par là !

Le soir, en effet, Buland dit à Laure : — Tu as fait beaucoup de peine à Jacques hier ; qu'avais-tu donc contre lui ? Il faudra le lui faire oublier. Demain, il viendra à la maison et nous allons causer un peu de votre mariage. Tu as plus de dix-neuf ans maintenant. On ne peut pas dire que c'est trop tôt. Le moment est bien choisi pendant cette saison d'été.

Laure regardait fixement la nappe où la lumière étendait une clarté blanche à l'éblouir. Elle ne s'y attendait pas ce soir-là encore, et l'hésitation la reprenait, elle avait la gorge serrée...

— Qu'en dis-tu ? lui demanda son père.

— Non ? répondit-elle énergiquement.

— Non ! — Buland leva la tête et la regarda. Il vit tout de suite son agitation extrême.

— Et pourquoi non ?

— Non, non, non, non ! répéta-t-elle en se levant toute saccadée et répétant ce mot comme s'il défendait ses nerfs, comme si toute sa fièvre s'en allait dans ce mot. Je ne peux pas ! Je ne peux pas, ne me demande rien !

Et le sanglot, qui tout à l'heure lui serrait la gorge, se fonda. Elle prit sa tête dans ses mains, son visage était inondé de larmes et elle s'enfuyait dans sa chambre.

Buland resta un moment stupéfait. Assis seul à table, cette scène lui pa-

rut incompréhensible. Il ne s'attarda pas à en chercher l'explication.

— Tout ça, c'est des enfantillages... Nous verrons demain !

Le lendemain matin, Laure ne se leva pas comme d'habitude. Elle avait passé une nuit endormie. Le moment si redouté venait d'éclater tout d'un coup. Son imagination venait d'être brutalement frappée. Elle avait dans la tête une douleur intense. D'abord, les larmes avaient coulé abondamment, et ses nerfs apaisés s'étaient détendus. Puis, la fièvre la prit. Son imagination ardente l'emporta dans un rêve indéfini, vague, mais qui était quand même son amour, et qui flottait autour de Clément... Par instant, on voulait la prendre, l'entraîner loin de cette songerie amie et caressante.

— Non, non, non ! disait elle, et elle tendait ses membres pour résister.

Sa respiration était oppressée et lourde, elle avait sous sa poitrine, autour de son estomac, comme un crampon de fer qui la saisissait et empêchait son souffle de monter. Elle était halestante, s'épuisant en efforts douloureux et épouvantés.

Quand le commencement du jour apparut et mit un peu de blancheur dans sa chambre, brisée, anéantie, elle ferma les yeux et finit par s'endormir.

Buland était sorti dès le lever du jour. Il était allé à la ferme de Delroux raconter à la mère de Jacques ce qui s'était passé la veille. Il n'y attachait pas plus d'importance qu'on n'en méritait ; mais lui n'était pas fait pour raisonner ces choses-là ! Il venait

chercher Mme Delroux, qui était une femme, elle, et qui saurait mieux la sermonner.

Sans rien dire à Jacques, ils revinrent tous les deux à la maison.

Dans sa chambre, Laure paraissait dormir. Son sommeil était inquiet, agité, troublé. Sa respiration n'était pas régulière, elle était au contraire gênée et, parfois, un soupir qui ressemblait à un gémissement, sortait de sa poitrine. L'obsession la tenait toujours. Et quand son père et Mme Delroux entrèrent tout doucement, elle ne s'éveilla point. Ses lèvres bougeaient comme pour dire ce qu'elle avait au cœur et dans la tête, et de temps en temps ses bras s'agitaient pour chasser une impression mauvaise ; elle était tout entière à son rêve fébrile.

Quand elle ouvrit les yeux, Mme Delroux était assise à son chevet ; Laure la regarda. La pauvre femme avait sur son visage une expression de grande pitié émue ; n'était-ce pas un peu sa fille ? Elle l'avait élevée tout enfant ; puis, peut-être aussi son cœur de mère avait reçu un coup ; plus clairvoyant que Buland, son instinct avait deviné la passion sérieuse et souveraine qui s'était emparée de la jeune fille. Elle savait que Jacques l'aimait, non plus de l'affection camarade et fraternelle de l'enfance, mais d'un amour d'homme, lui, robuste et puissant, pour cette grande fille qui lui était apparue un jour, tout à coup, transformée en femme. Elle pressentait la douloureuse déception qui allait le frapper. Et, s'effrayait à l'idée de son désespoir, dans le sentiment de pitié qui avait son cœur au chevet du lit de cette fille.

éprouvée, il y avait une amertume qui couvrait la colère maternelle. Elle fit, cependant, sa voix douce pour parler à Laure.

— Eh bien, ma fille, tu souffres ? Dis-moi ta peine ; qu'as-tu, mon enfant ? Laure n'osait pas parler, elle n'osait pas regarder.

Madame Delroux lui prit la tête et, l'embrassant affectueusement, insista avec douceur.

— Comme si la jeune fille se fut dit qu'une femme la comprendrait mieux, ou comme si les paroles affectueuses et douces eussent calmé sa fièvre, elle reprit de l'assurance et raconta à madame Delroux, assise auprès d'elle et la main dans sa main, son séjour à Lyon, et son amour pour Clément Chastel... Elle mit dans ses paroles toute son âme, toute la sincérité chaude qui était en elle.

— Non, j'aime bien Jacques, mais je ne peux pas ! Je ne peux plus penser qu'à lui, je ne vois que lui, j'aimerais mieux mourir cent fois que l'oublier une minute !

Elle regarda madame Delroux avec ses yeux suppliants qui semblaient dire :

« Vous voyez bien que je dis vrai, que ce n'est pas ma faute, que je ne peux pas faire autrement. Vous le voyez ! Oh ! aidez-moi !... »

Madame Delroux essaya de la calmer, lui dit qu'elle était malade, qu'il fallait se guérir d'abord et qu'ensuite on verrait.

Laure avait dit tout ce qu'elle avait dans le cœur, et maintenant elle se laissait aller, comme une enfant, aux

caresses et aux consolations de madame Delroux.

— Repose-toi bien, ma chère enfant, ne te fais pas toutes ces idées qui te donnent la fièvre et te font tant de mal. Je viendrai te voir ce soir et nous causerons comme deux bonnes amies.

Quand madame Delroux raconta à Buland ce que lui avait dit Laure, il ne sut pas d'abord comment prendre cette histoire, s'il fallait en rire ou s'en indigner. Madame Delroux lui conseillait d'être calme, de parler à sa fille avec beaucoup de mesure. C'était une nature délicate que le moindre froissement déchirait et faisait pleurer. Il fallait la ménager beaucoup.

Mais le tempérament de Buland n'était pas fait pour des ménagements dont il ne pouvait se rendre compte. Il avait bien été habitué à la nature si délicatement féminine de sa femme, mais sa femme était la douceur même, et si elle était là, se disant, à tous ces caprices n'existeraient pas ! Il ne lui vint pas à l'idée une seule minute que le mariage entre Jacques et sa fille pouvait être rompu. Il fallait, au contraire, le presser, le hâter ; c'était encore le moyen le plus sûr de lui faire oublier cette fantaisie d'enfant. Il monta dans sa chambre, et, sans aucun ménagement, sans prendre garde, il lui dit tout de suite :

— Qu'est-ce que c'est que toutes ces bêtises que tu as racontées à Mme Delroux ? Tu vas me faire le plaisir de ne plus parler de ces machines-là, et de les oublier le plus vite possible ! J'ai l'intention d'en finir dans la quinzaine avec ton mariage ;

la Turquie pourra compter sur l'exécution effective par l'Angleterre, des clauses de la convention de Chypre. La réponse de l'Angleterre n'est pas encore parvenue.

Le Daily News dit que, si la convention anglo-turque était ratifiée, elle ne vaudrait pas le papier sur lequel elle est écrite. Elle ne nous confère aucun droit, ajoute-t-il, et elle n'empêchera pas la France et la Russie de continuer à nous contrecarrer à Constantinople.

Le Daily News ne peut voir dans la convention qu'un prétexte à rappeler sir H. D. Wolff, à ce point de vue, il l'approuve complètement.

ELECTIONS DE CONSEILLERS GENERAUX

Albi, 27 juin. — Election au conseil général pour le canton de Roquecourbe :

MM. Batigné, républicain, élu. 849 voix de Guibert, conser... 485

Siège gagné par les républicains.

Saint-Etienne, 27 juin. — Voici le résultat des élections au conseil général dans le département de la Loire :

M. de Sugny, conservateur, est élu dans le canton de Saint-Just-en-Cheval à une grande majorité.

M. Jaroson, conservateur, est également élu dans le canton de Saint-Genest-Malifaux.

L'ELECTION DE RAVENNE

Rome, 27 juin. — L'élection de Cypriani à Ravenne ayant été annulée pour la quatrième fois, une nouvelle élection a eu lieu hier.

Les résultats connus dans la soirée font croire que Cypriani n'a pas été réélu, le nouveau député de Ravenne serait, paraît-il, le comte Gamba, monarchiste.

VOYAGE DE L'EMPEREUR DU BRÉSIL

Rio-de-Janeiro, 27 juin. — L'empereur du Brésil s'embarquera le 30 juin pour l'Europe. Il ira faire une cure à Carlsbad, puis rentrera par Bruxelles, Paris et Bordeaux.

LE SYSTEME DES COMPENSATIONS

Vienne, 27 juin. — Il est bruit, dans les cercles diplomatiques, que l'Allemagne réclame le protectorat de la Syrie en récompense du concours prêté à l'Angleterre au sujet de l'Egypte.

LES RUSSES DANS L'ASIE CENTRALE

Moscou, 27 juin. — Le ministre de la guerre, général Vannovsky, ira prochainement dans la Caucase et les provinces transcaucasiennes inspecter les troupes et les voies de communications.

MARIAGE DE M. LEON GREVY

Paris, 27 juin. — Ce matin a eu lieu la cérémonie du mariage de M. Léon Grévy, maître des requêtes au conseil d'Etat, neveu du président de la République, avec Mlle Louise Labiche, fille du sénateur d'Eure-et-Loire.

CONVENTION FRANCO-CHINOISE

Paris, 27 juin. — Un télégramme de M. Constans annonce que les conventions franco-chinoises de commerce et de délimitation ont été signées hier à Pékin.

Ces conventions feront l'objet d'un projet de loi dont M. Flourens saisira les Chambres avant leur séparation.

M. Constans dont la mission temporaire arrive à expiration, s'embarquera dans le courant de juillet pour rentrer en France.

LES DRAMES DE LA JALOUSIE

MEURTRE ET SUICIDE

Paris, 27 juin. — Un crime a été commis ce matin, vers sept heures, rue Mouffetard, 85, par un nommé Alphonse Choppick, ouvrier compositeur, qui a tiré sur sa femme deux coups de revolver, à la suite d'une scène de jalousie. En voyant tomber la malheureuse, atteinte à la tête par deux balles, Choppick a cru l'avoir tuée sur le coup, et, retournant son arme contre lui-même, il s'est suicidé en se tirant une troisième balle qui, entrée par l'œil droit, est ressortie derrière la tête. La mort a été instantanée.

La femme Choppick a été transportée à la Charité dans un état désespéré.

UN DOUBLE MEURTRE

Un deuxième crime a été commis vers neuf heures du matin, quai de l'Hôtel-de-Ville, par un sieur Oberskchi, ancien amant de la femme Marthe Mathis. Oberskchi, qui guettait sa maîtresse depuis quelque temps, l'a surprise avec un nommé Léger, tailleur de pierre, son successeur dans les faveurs de Marthe Mathis, et les a criblés de coups de couteau tous les deux. Léger et la femme Mathis ont été transportés à l'Hôtel-Dieu. Léger ne passera pas la journée. Quant à la deuxième victime, elle est moins grièvement blessée.

Oberskchi arrêté immédiatement et conduit au Commissariat a avoué la préméditation et n'a manifesté aucun repentir.

La Candidature Kœchlin-Claudon

Bar-le-Duc, 27 juin. — Nous croyons savoir que plusieurs comités républicains du département de la Meuse ont l'intention de poser la candidature de M. Kœchlin-Claudon, le condamné de Leipzig, à l'élection législative qui aura lieu dans ce département par suite du décès de M. Lionville.

Cette candidature de protestation sera, assure-t-on, unanimement acceptée par tous les groupes républicains de la Meuse.

TROUBLES A CONSTANTINE

Alger, 27 juin. — Les dépêches de Constantine signalent une certaine effervescence depuis deux jours, dans le quartier indigène de cette ville.

La cause de ces troubles paraît avoir été une rixe entre un Mozabite et un Arabe qui, de particulièrement qu'elle était d'abord, devient bientôt générale, en raison des préjugés et des haines de race.

Il y a eu de nombreux blessés de part et d'autre. Les mesures d'ordre nécessaires ont été immédiatement prises; les rues ont été militairement occupées.

Plusieurs arrestations ont été opérées. Les cafés maures et les magasins mozabites ont été fermés.

Depêches de l'Etranger

LES FRONTIÈRES DU MONTÉNÈGRE

Cettigne, 27 juin. — On est très irrité contre les membres turcs de la commission de délimitation des frontières, qui soulèvent des difficultés inattendues et empêchent le règlement d'une affaire qui est en suspens depuis si longtemps.

LE VATICAN ET L'IRLANDE

Rome, 27 juin. — M. Persico et le père Gualdi, chargés par le pape d'une mission en Irlande, ont quitté Rome. Ils devront présenter à Léon XIII un rapport détaillé sur la situation actuelle de l'Irlande.

L'EMPEREUR GUILLAUME

Berlin, 27 juin. — L'empereur a fait hier deux promenades en voiture. Vers midi, il est allé au Thiergarten. A son retour au palais il a reçu les rapports du comte de Perponcher, du général d'Albedyll et du comte Herbert de Bismarck. A sept heures et demie du soir, il est sorti une seconde fois en voiture, en compagnie de la grande duchesse de Bade.

UN DÉRAILLEMENT

Cologne, 27 juin. — L'express de Berlin a déraillé près de Cologne. Il est bruit qu'il y a plusieurs blessés.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Milan, 27 juin. — De fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties le 25 juin, à sept heures et demie du matin, à Faenza, et, dans la soirée du 24 juin, à Brisighella.

LA PROPRIÉTÉ EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 27 juin. — Le bruit ayant couru au delà des frontières de la Russie qu'un ukase du tsar

interdisait aux étrangers de posséder des immeubles dans une partie quelconque de l'empire russe et ordonnait à tous ceux qui en possédaient de les vendre à des sujets russes dans un délai de trois mois, à l'expiration duquel la vente aurait lieu par autorité de justice si elle n'était pas encore effectuée, on fait remarquer à Saint-Petersbourg que ces renseignements sont loin d'être conformes à la vérité. Ces assertions étant, en outre, de nature à inspirer de l'inquiétude aux personnes intéressées, on rappelle qu'il n'y a eu aucun ukase de ce genre.

Dans les dix gouvernements du royaume de Pologne, dans ceux de Bessarabie, Vint, Vitebsk, Wolhynie, Grodno, Kiev, Kovno, Courlande, Livonie, Minsk et Podolie, les sujets étrangers ne pourront dorénavant acquérir en aucune façon des droits de propriété ou de jouissance sur des immeubles situés en dehors des ports ou de villes.

La succession légale en ligne directe et entre époux continuera à être admise en ce qui concerne les biens situés en dehors des ports et des villes et ayant appartenu à des étrangers décédés, si l'héritier s'est établi en Russie avant la promulgation de l'ukase contenant les nouvelles prescriptions.

Dans tous les autres cas de succession légale et en cas de succession par testament, l'étranger qui héritera sera obligé de vendre ses droits de propriété à un sujet russe, dans un délai de trois ans à partir du moment où il les aura acquis.

Si la vente n'a pas lieu dans ce délai, les biens seront vendus aux enchères par autorité de justice, et la somme perçue sera remise à l'héritier.

Il ressort de ce qui précède : 1° que les mesures prises par le gouvernement de Saint-Petersbourg ne concernent qu'une faible partie de l'empire russe, formant comme une mince zone de séparation entre la Russie, d'une part, et l'Allemagne, l'Autriche et la Roumanie, d'autre part; 2° que les mesures en question ne sont pas rétroactives, et 3° que le délai accordé pour la vente obligatoire n'est pas de trois mois seulement, mais de trois ans.

LA SITUATION EN BULGARIE

Sofia, 27 juin. — On ne sait pas du tout ce qui se passera à la Sobranie. Les uns prétendent que les régents demanderont à l'Assemblée de sanctionner le mariage de la princesse et de désigneront le duc de Saxe-Cobourg-Gotha. Les autres affirment qu'une proposition sera faite en vue de confier le pouvoir à un seul régent, qui pourrait traiter avec la Russie. Le plus part estiment qu'il n'y aura rien de changé à l'actuel état quo, et que la Sobranie se chargera à confirmer les pouvoirs des régents actuels. L'ancien ministre Stanof, qui a pris part à la déposition du prince de Battenberg qui était sous la surveillance de la police à Sofia, est parvenu à quitter la ville; mais, reconnu immédiatement dans les environs, il a été arrêté et reconduit à Sofia.

Un Incendie en Amérique

Chicago, 27 juin. — Un grand incendie a brulé l'établissement du Chicago Packing and Provision Company. Les constructions couvrant cinq hectares, ont été détruites avec des millions de livres de lard et de saindoux. 600 cochons ont été brûlés vivants. La perte totale est de 125 mille dollars.

PETITES NOUVELLES

Alger, 27 juin. — Mardi soir, à Ténès, une jeune fille de dix-sept ans, qui était allée chercher de l'eau à la citerne du camp militaire, a été étranglée et jetée dans une fosse d'aisance, où on la retrouva vers onze heures du soir, après de laborieuses recherches. L'examen du cadavre a montré que la malheureuse avait dû être violée avant l'assassinat. La victime jouissait d'une excellente réputation et appartenait à une honorable famille; ses ossements ont été hier soir, toute la population y assistait. On a arrêté le gargon du Cercle, soldat aux tirailleurs, sur lequel pèsent de graves soupçons.

Paris, 27 juin. — La chambre criminelle de la cour de cassation vient de décider devant la Cour de cassation pour défendre la légalité d'un arrêté pris par lui. Elle a décidé également, dans la même affaire, que l'arrêté par lequel un maire interdit aux marchands-colporteurs de se rendre au domicile des habitants d'une ville pour y vendre

de leur marchandise est illégal, comme ne s'appuyant sur aucun texte et portant à la fois atteinte à la liberté du domicile, et à celle du commerce et de l'industrie.

Rouen, 27 juin. — La faloise d'Étretat a été le théâtre d'un terrible accident. Le jeune Jules Jonette âgé de huit ans, jouait avec d'autres enfants. Tout à coup le vent ayant enlevé son chapeau, il courut pour le saisir. Mais entraîné dans sa course et calculant mal la distance, en arrivant au bord de la falaise il glissa et tomba dans le vide.

Le pauvre petit s'était fracturé le crâne sans cette effroyable chute et est mort quelques instants après.

Belfort, 27 juin. — M. Wolfeld, menuisier à Danjoutin, âgé de 50 ans, était allé toucher, il y a quelques jours, une somme de 500 fr. environ chez M. Haas, banquier à Belfort. Jeudi matin, des passants virent émerger une tête au dessus de la rivière la Savoureuse. Le cadavre retiré de l'eau, on le reconnut pour celui de Wolfeld; un coup violent avait été porté sur le côté droit de la tête par un instrument contondant.

Des Italiens fortement soupçonnés, douze filles publiques et un soldat d'administration ont été arrêtés et conduits à la prison de Belfort.

Narbonne, 27 juin. — Les nombreux crimes commis dans le département de l'Aude par les vagabonds espagnols ont fini par effrayer les voyageurs qui voient un malfaiteur dans toute personne marchant par la route. C'est ainsi qu'un marchand de poissons de Bages nommé Georges Mandout, voyant vers onze heures du soir un individu s'approcher de sa voiture sur le chemin de Lezignan, le prit pour un malfaiteur et lui tira à bout portant un coup de revolver qui le blessa grièvement au ventre, et se sauva ensuite bride abattue. Or, le blessé n'était autre qu'un nommé Mourge de Narbonne qui venait prier le marchand de poissons de lui indiquer sa route. Il se traîna comme il put jusqu'au village voisin.

Versailles, 27 juin. — Les manœuvres de nuit exécutées par les troupes aux environs de Paris ont donné lieu, il y a quelques jours, à un incident d'une certaine gravité. Un bataillon du 25^e de ligne, sous les ordres du commandant Féron, faisait le service en campagne sur le plateau de Montretout, vers deux heures du matin. Tout à coup les soldats d'un petit poste placé auprès d'une ferme en virent sortir un individu qui, marchant sur eux, leur enjoignit en termes violents de se retirer. Les soldats n'en firent rien, naturellement. « Ah! c'est ainsi, reprit leur interlocuteur, eh bien! je vous considère comme des malfaiteurs. » En même temps il sortit un revolver et fit feu par deux fois sur la troupe sans, heureusement, atteindre personne. Le sous-officier commandant le poste fit immédiatement désarmer et arrêter ce furieux et le conduisit devant le chef de bataillon. Il fut ensuite ramené prisonnier à Saint-Cloud. Dans la matinée, son identité a été établie: c'est un cultivateur dont les antécédents sont honorables. En conséquence, il a été laissé en liberté provisoire; toutefois, M. le procureur de la République de Versailles a commencé des poursuites contre lui.

Valenciennes, 27 juin. — La romanesque aventure du bois de Bologne a inspiré à un jeune homme nommé P..., âgé de dix-neuf ans, habitant Valenciennes, l'idée d'enlever la fille du grand fabricant de chaussures de cette ville, Mlle F..., âgée de dix-sept ans. Les deux fugitifs se sont rendus d'abord à Saint-Germain-en-Laye, où ils logeaient dans un hôtel meublé, quand ils ont été prévenus de l'arrivée de M. F..., père de la jeune fille. Aussitôt le couple a pris le chemin de la gare et est parti pour une destination inconnue. Encore une escapade qui aura sans doute pour dénouement un mariage.

Bruxelles, 27 juin. — Un coup de grisou a éclaté hier à la Louvière. Plusieurs mineurs ont été blessés.

Paris, 27 juin. — Le ministère de l'Instruction publique vient de publier le compte des fonds de concours affectés, en 1886, aux facultés et écoles d'enseignement supérieur. Ce compte, rédigé en exécution de l'article 7 du décret du 25 juillet 1885, concerne les fonds provenant des legs ou donations et des subventions des départements, villes ou particuliers.

Les sommes reçues en 1886 se sont élevées à 183,553 francs; comme l'exercice 1885 avait laissé un solde disponible de 32,376 fr., le total des recettes a atteint 215,929 fr. Les dépenses ayant été de 184,960 fr., le reliquat disponible de l'exercice 1886 se chiffre par 30,969 fr.

Tunis, 27 juin. — Le bey est venu au palais de Dar-el-Bey pour rendre, suivant la coutume, aux habitants de la capitale la visite que ceux-ci lui ont faite à la fin du Ramadan.

La municipalité, le maire en tête, et plus de 500 indigènes se sont rendus à Dar-el-Bey, où a eu lieu le baise-mains.

Après les compliments d'usage, le bey a exprimé à la municipalité sa satisfaction

pour les services qu'elle a déjà rendus à la ville de Tunis, à la félicité de la prospérité des rues et des progrès accomplis.

Le vice-président M. Gandolphe, a répondu en remerciant le bey de sa bienveillance, et l'a assuré que tous les efforts seraient faits pour obtenir des résultats plus satisfaisants encore.

Brest, 27 juin. — Quelques cas de fièvre typhoïde se sont déclarés à bord de l'Épiphénie, bâtiment-école des aspirants. Les malades ont été immédiatement conduits aux hôpitaux de Lorient.

Aux, 27 juin. — Les fêtes du centenaire de l'Union de la Provence à la France ont commencé hier.

Une foule immense afflue à Aix de tous les points de la Provence.

Il y a un défilé auquel ont pris part 54 musiques et Orphéons.

Demain, course de taureaux; mardi, séance littéraire française et provençale.

Toulon, 27 juin. — Un torpilleur va effectuer le trajet de Toulon à Cherbourg par les voies ferrées, sur des trucs construits ad hoc.

Si cette intéressante expérience réussit, il sera très aisé d'effectuer la concentration des torpilleurs de la Méditerranée à la Manche et vice versa sans faire affronter aux bateaux torpilleurs la traversée du golfe de Gascogne et le passage du détroit de Gibraltar.

Le torpilleur qui va faire route par terre est un 33 mètres, pesant environ 56 tonnes; il sera accompagné par son équipage.

Paris, 27 juin. — A la suite de la réunion du Comité de l'Union républicaine du vingtième arrondissement (comité Gambetta) et M. Alfred Bloch ont donné leur démission de la Ligue des Patriotes.

Voire nos dernières Dépêches

15 CONDAMNATIONS A MORT

La cour spéciale de justice vient de terminer le grand procès des 25 nihilistes impliqués dans la célèbre affaire Sudeikin. Quinze ont été condamnés à mort, huit sont recommandés à l'empereur pour qu'il leur accorde grâce de la vie.

Il s'agit de la tragique affaire: dite du colonel Sudeikin.

Le procès a donné lieu à des révélations étourdissantes et vraiment consternantes. Sudeikin, le colonel assassiné à son domicile par Degajeff et quatre complices, a coups de barres de fer, était affilié aux nihilistes, il avait médité toutefois un coup diabolique; le plan des nihilistes était de tuer les grands-ducs Nicolas et Constantin.

Le colonel Sudeikin laissait faire, méditant alors de faire arrêter tous les nihilistes à la fois, puis de se présenter à l'empereur comme sauveur. Les nihilistes ont compris les vues du colonel et l'ont tué.

Degajeff s'était échappé, il avait réussi à passer à l'étranger, mais il eut la hardiesse de rentrer en Russie. Il y a vingt mois on vit tout à coup des policiers se précipiter sur un individu près de l'église d'Isaac et l'arrêter. C'était Degajeff, il tenta de se défendre, mais il fut maintenu. Peu de temps après cependant le prisonnier réussissait à s'échapper, il disparut pendant près de 18 mois, puis il fut arrêté à Kiev.

LYON PORT DE MER

Un projet digne d'exciter le plus grand enthousiasme dans la France entière, est en ce moment soumis au Conseil municipal parisien, et va sous peu être simultanément présenté à l'approbation des conseils municipaux de Lyon et de Marseille.

M. de Douhet, de Clermont-Ferrand, propose la création d'un canal maritime réunissant le Havre à Marseille en passant par Paris et Lyon.

La profondeur proposée de neuf mètres permettra de donner satisfaction à toutes exigences.

Le promoteur de ce gigantesque projet dont le coût ne sera pas moindre de trois milliards, se fait fort de transiter d'une mer à l'autre, à l'aide d'appareils mécaniques, tous les navires, quel que soit leur tonnage, qui se présenteront à l'une des embouchures du canal, en un délai moyen de cinq jours.

De plus, la construction est combinée de manière à utiliser la force hydraulique de notre grand fleuve méridional et à la transformer en électricité; la force développée sera double de celle

actuellement utilisée sur toute la surface de la France. Non seulement la vie maritime, mais toutes les villes du parcourront recevoir force et lumière à un prix infini.

M. de Douhet estime qu'après prélèvement des frais, cette entreprise donnera une rémunération nette de plusieurs millions par an.

Il est temps que nos représentants apportent une attention sérieuse aux affaires du pays. Ne pas aider les hommes vaillants qui, seuls et sans subvention, ne craignent pas d'aborder les plus grandes difficultés entraînerait un écrasant responsabilité.

Nous connaissons trop le dévouement du Parlement en matière financière pour douter un seul instant de son appui à un projet qui, à lui seul, peut donner la solution de la question budgétaire.

L'Alcool allemand et le Monopole français

M. Aglave, professeur de science financière à la Faculté de droit de Paris, vient d'adresser au Temps la lettre suivante :

Au directeur du Temps, L'année dernière, en développant mon système de monopole de l'alcool, j'ai montré que lui seul pouvait empêcher l'écrasement subit de l'industrie française sous l'avalanche d'alcools allemands, que la législation d'Outre-Rhin menaçait de déverser sur nous.

On me répondit qu'il serait temps d'aviser quand le péril serait venu. Le voici à nos portes. La nouvelle loi allemande, triplant pour le mois prochain le drawback d'exportation, a été saluée à la bourse de Berlin par une hausse absolue sans exemple. Le cours du disponible qui était de 30 marks 20 pence le 1^{er} juin, s'élevait le 2 à 32 marks et arrivait le 15 à 66 marks 00, pour rester le 22 à 65 marks 10, et le 24 à 65 marks 40.

Les cris de triomphe dont ces cours extraordinaires nous apportent l'écho retentissant montrent qu'on espère, à Berlin, submerger en quelques semaines les distilleries agricoles de France.

Pouvons-nous les protéger en élevant le droit de douane à notre frontière? Lors même que les traités de commerce nous le permettraient, la mesure serait encore illusoire, car personne ne prétend que nous ayons le droit de l'étendre aux liqueurs alcooliques, et légalement, d'après les règlements français eux-mêmes, il suffit d'ajouter un peu d'eau à l'alcool pour qu'il devienne une liqueur échappant à toute surtaxe nouvelle.

Nos frontières sont donc ouvertes aujourd'hui, sans défense, à l'invasion des alcools allemands, comme elles l'étaient en 1870, à l'invasion des soldats prussiens. Seul, le monopole peut sauver nos distilleries agricoles, le monopole restreint tel que j'ai développé, qui laisse l'industrie française complètement libre, qui sauvegarde la santé publique et qui donne huit cents millions au Trésor en assurant aux consommateurs le maintien des prix actuels de vente.

Mais pour sauver nos distilleries agricoles, il ne faut pas attendre le moment de leur agonie, car lorsque les effets de la nouvelle loi allemande commenceront à se produire, sans être aussi foudroyants qu'on l'espère à Berlin, ils risquent d'être trop rapides.

EM. AGLAVE, Professeur de science financière à la Faculté de Paris.

Nouvelle Aggression en Chemin de fer

La série des agressions en chemin de fer continue.

Un voyageur de commerce, M. R..., demeurant rue d'Hauteville, a été assailli à neuf heures par une bande d'une dizaine d'individus qui l'ont laissé pour mort sur la banquette du compartiment.

À la sortie de la gare de Charonne, ces individus bousculèrent les employés du chemin de fer qui voulaient les arrêter, les frappèrent à coups de pieds et à coups de poing, et disparurent comme une trombe.

On réussit cependant à arrêter une femme nommée Costella, qui a été conduite chez M. Dermigny, commissaire de police.

Devant le magistrat, elle a prétendu ne connaître, parmi les individus avec lesquels elle se trouvait, que son frère, Jules Costella, et a indiqué pour elle et pour lui des adresses qui ont été reconnues fausses.

Elle a ajouté qu'ils étaient tous un petit gris et qu'elle ne se rappelle d'aucune des personnes qui se trouvaient dans le wagon en arrivant à Charonne.

Quant à M. R..., il a été frappé avec la dernière violence, car il porte à la tête de nombreuses blessures.

Malgré les soins qui lui ont été donnés chez un pharmacien voisin, il reste dans un tel état de prostration qu'il a été jusqu'ici présent impossible de l'interroger. L'on craint pour sa vie.

n'y a plus beaucoup de temps. Quand tu seras mariée, tu ne penseras plus à ces histoires qui te font perdre la tête!

La jeune fille, que ces paroles brutales mortifiaient et blessaient douloureusement regardait les draps de son lit sans rien répondre à son père.

— Tu entends ce que je te dis, Laure?

Elle tourna vers lui son visage, où ses yeux brillaient plus noirs, allumés par la fièvre, dans sa figure que la fatigue de l'émotion avait pâlie, elle le regarda et dit simplement :

— Oui, j'entends!

Cette réponse si calme, si courte mit Buland mal à l'aise; il eut un mouvement d'irritation.

— Tu entends bien que dans quinze jours tu seras mariée avec Jacques?

— Non, jamais!

— Ah! ah! jamais!

Il essaya de rire d'un rire forcé. Elle le regardait maintenant bien en face. Sa figure pâle s'était animée; la respiration semblait s'être arrêtée à sa gorge et s'écouler à sa poitrine précipitamment: sa volonté ferme, que son amour outragé, rallié là, devant elle, faisait indigne, avait crié.

un cri, puis s'était tendue en travers du lit.

Buland la prit dans ses bras; ses yeux regardaient vaguement, avec une expression d'effroi, ses lèvres entr'ouvertes montraient ses dents serrées et ses mains, qu'il tenait dans les siennes, se refroidissaient.

— Mariette, Mariette! s'écria Buland d'une voix éperdue.

La vieille servante arriva en courant et se précipita tout égarée, toute bouleversée sur la jeune fille.

— Ah! qu'avez-vous fait!

— Donne-moi quelque chose, de l'eau, dépêche toi!

La vieille femme courut chercher un grand verre d'eau. Il en versa le contenu, de sa main tremblante, sur la tête de la jeune fille pour lui tamponner le front et les tempes.

Cependant, cette crise nerveuse ne dura pas longtemps. A mesure que ses membres se détendaient dans des mouvements brusques et saccadés, ses dents se desserraient et laissaient passer un gémissement qui ouvrait sa poitrine à l'air, ses yeux devinrent plus calmes.

Buland la remit au milieu du lit lentement et avec une délicatesse attentive. Puis, il la regarda encore: elle était agitée un peu, mais les larmes montaient à ses yeux, les larmes apaisantes!

— Reste là auprès d'elle, dit-il à Mariette, et veille-la. Je sors.

Il venait d'éprouver une singulière émotion; tout son amour paternel avait été bouleversé. Il avait besoin de se ressaisir. Le grand air lui fit un peu de bien et il se demanda ce que pou-

vait avoir sa fille, ce qui se passait en elle.

Qu'est-ce que c'était que ce jeune homme qu'elle avait rencontré au bal, dans des soirées à Lyon, et dont elle avait parlé à Mme Delroux? La pensée de ce jeune homme faisait monter la colère au cerveau de Buland? Il songait à tout ce qu'il avait fait jusqu'à ce jour, lui, pour en arriver là. Chaque parcelle de terre dont il avait agrandi son domaine lui avait coûté un sacrifice et lui avait valu une espérance; la terre qu'il possédait tenait à lui comme sa chair et ses os. Il se rappelait la peine qu'il avait eue à faire tomber une à une les pièces d'or dans sa sacoche, la satisfaction orgueilleuse que la propriété lui donnait, puis le rêve caressé qui avait toujours marché devant lui, comme l'étoile de l'avenir marchait devant les yeux confiants de l'ambitieux.

Et n'était-ce pas là véritablement le bonheur de sa fille? Tout était prêt, lo mariage allait se faire avec joie et confiance. Tout d'un coup, par un inimitable caprice, il n'y avait plus rien!

Quelle idée avait-il eue de laisser sa fille à Lyon pendant tout un hiver, dans un monde qu'il ne connaissait pas et qui n'était pas le sien?

Dans ce mélange de pensées diverses, qui montaient à sa tête et troublaient sa cervelle, il y avait de la colère contre Laure et contre ceux qui l'avaient entourée, contre Prudent et sa femme. Eh bien! tant pis, il y aurait des crises de nerfs, on n'en meurt pas. Mais sa

filie serait mariée à Jacques Delroux, aussi vrai qu'il s'appelait Buland!

On verrait bien qui serait le maître, à la fin!

Et secouant ses épaules et sa tête comme pour chasser l'obsession qui lui pesait, Buland rentra chez lui.

Plusieurs employés de la gare, notamment M. Colin, ont été assez grièvement blessés dans la lutte qu'ils ont soutenue contre ces individus, parmi lesquels plusieurs affirment avoir reconnu des rôdeurs du quartier.

ÉMIGRANTS LYONNAIS

Une vingtaine d'ouvriers tisseurs de Lyon, arrivés par le steamer La Gasconne, sont détenus à Castlegarden, en attendant le résultat d'une enquête sur l'exactitude de leur déclaration qu'avant de quitter la France, ils étaient réellement engagés pour travailler en Amérique.

LE COMMERCE DES CÉRÉALES

Le Journal officiel publie le relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées pendant les dix mois écoulés, du 1er août 1886 au 31 mai 1887.

Les importations ont atteint, pour les grains, 8,050,731 quintaux métriques.

Les importations de grains ayant continué sur une assez grande échelle depuis la surtaxe, on voit que contrairement à certains bruits répandus par des personnes intéressées, il n'y a aucune crainte d'avoir au sujet d'une prétendue insuffisance dans les approvisionnements de céréales.

Il convient, d'ailleurs, de remarquer, que les exportations de grains et de farines sont des plus minimes: 14,308 quintaux métriques de grains et 66,770 quintaux métriques de farines exportés durant les dix mois qui nous occupent.

ÉCHOS JUDICIAIRES

Cour d'assises d'Indre-et-Loire

LE CURÉ DE TROGUES. — La cour d'assises d'Indre-et-Loire vient de juger un robuste prétre accusé d'attentats à la pudeur sur de petits garçons âgés de moins de 13 ans.

L'accusé s'appelle Leboac (Magloire-François); il a bien, du reste, les instincts d'un animal dont il porte le nom.

On n'est pas très bien renseigné, nous assure-t-on sur les antécédents de Leboac, comme les peuples heureux, les prétres sans scrupules n'ont pas d'histoire avec l'aide de leurs supérieurs.

C'est comme cela une habitude prise, dans le clergé, d'évacuer sur d'autres diocèses les prétres compromis. On leur refait ainsi une virginité, — ce dont ils ont, du reste, le plus grand besoin généralement.

Ce Leboac nous arrivait donc du Calvados; son premier poste dans le diocèse de Tours fut Civray-sur-Cher, puis on l'envoya dans la toute petite commune de Trogues, arrondissement de Chinon.

Il sut, dès ses débuts, s'y rendre parfaitement désagréable. Il était grossier, de relations impossibles et d'une très grande liberté de propos.

Bientôt, certains bruits coururent dans le pays, bruits discrets, tout d'abord. On sait qu'il en est ainsi, dans nos campagnes, lorsqu'il s'agit de « Mossieu le curé »!

Des enfants du catéchisme avaient raconté que leur professeur de morale religieuse se conduisait d'étrange façon dans des intimités qu'il savait provoquer.

Souvent, le curé Leboac paraphrasait, disait-on, avec démonstrations pratiques à l'appui, le chapitre de la Luxure.

On finit par s'émouvoir, comme toujours, un peu tardivement. Des conseillers municipaux firent des observations, comme on le voit, sans succès, et l'allocation communale au desservant fut, sinon supprimée, au moins très diminuée.

Cela donna-t-il l'éveil à l'immonde Leboac? Probablement. Toujours est-il qu'il fit secrètement ses préparatifs de départ.

L'autorité ecclésiastique, prévenue de son côté, avait pris des mesures pour faire disparaître le curé dont elle connaissait l'indigne conduite.

En veut-on la preuve? Nous l'avons dans ce fait que Leboac, lorsqu'il aperçut les gardes, prit la fuite et vint se réfugier dans les combles de l'église où il se dissimulait derrière les décors.

Lorsqu'on le découvrit dans sa cachette, on le trouva porteur d'argent et de valeurs représentant une somme de près de dix mille francs.

N'est-ce pas la preuve indéniable que Leboac n'avait pas la conscience tranquille et aussi la preuve de la complicité de l'autorité ecclésiastique, — en ce qui concerne, du moins, le projet de fuite conçu par le prétre criminel dont s'est occupé hier la cour d'assises?

Si le parquet avait pris l'éveil quelques heures plus tard, Leboac allait continuer ailleurs ses précieuses leçons d'éducation religieuse.

L'audience s'est ouverte hier à onze heures et demie, devant une assistance nombreuse.

L'abbé Leboac a revêtu un costume civil, assez râpé, paletot et pantalon marron, gris et noir.

Il est impossible d'imaginer un type de cafard plus réussi. La figure d'un magistreur ascétique, le menton proéminent, la bouche grimaçant continuellement un sourire béat les yeux fuyants donnent à la physionomie de Leboac un cachet sacerdotale inimitable.

Chacun de ses gestes est une bénédiction et lorsqu'il agit la main, les dévots ont machinalement une tendance à faire le signe de la croix.

Le huis-clos a été prononcé même avant la lecture de l'acte d'accusation; on a bien fait, il est des fanges qu'il serait imprudent de remuer au grand jour; c'est une question de discrétion publique.

Dix-sept témoins, parmi lesquels sept ou huit enfants de Trogues, ont été entendus. Le procureur de la République a soutenu l'accusation.

M. Houssard était chargé de la défense. Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, l'abbé Leboac a été condamné à sept ans de réclusion.

Sur 4,877 électeurs inscrits, 650 seulement se sont dérangés et ont voté pour M. Thomas.

M. Thomas, quoique seul candidat, n'a donc réuni qu'un septième à peine du chiffre des électeurs inscrits, et, par conséquent, n'est pas élu.

Ce qui explique cette profonde indifférence du corps électoral, c'est l'indifférence absolue des conseils d'arrondissement dont toutes les attributions peuvent être rattachées à celles des conseils généraux; c'est ensuite l'obscurité profonde du candidat Thomas.

Sur quelques rares affiches roses on lit bien: THOMAS, industriel, mais cela ne dit pas grand-chose; il y a tant de Thomas dans l'industrie, dans le commerce, et partout.

La lutte de Thomas contre l'indifférence publique, c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer, et, naturellement, Thomas n'étant pas le pot de fer s'est brisé dans le choc. Dimanche passé. On en ramassera les morceaux et si personne ne daigne être conseiller d'arrondissement, on verra peut-être le central placer son Thomas sur le siège vide.

Ce sera peut-être une bonne recrue, après tout, car on sait que Thomas n'est pas une cruche, au contraire.

L'Exposition artistique de Charbonnières

L'exposition d'œuvres d'art de la société des artistes lyonnais a lieu dimanche ainsi que nous l'avions annoncé, au milieu d'un concours pressenti de visiteurs, dans le magnifique local mis à la disposition de la société par M. Renard, l'aimable directeur du kursaal de Charbonnières.

Cette exposition est remarquable autant par le nombre des œuvres envoyées que par la valeur artistique de certaines toiles. Dans quelques jours de nouveaux envois la compléteront et augmenteront l'attrait déjà si grand qu'elle offre aux amateurs d'art.

Nous sommes heureux de pouvoir féliciter, pour le plaisir que nous avons trouvé dans la contemplation de leurs œuvres, MM. Sallé, Miciol, Appian, Reitholer, Bida, Bonnet, Pinet, Pras, Catin, Raillon, Michaud, Lays, Micol, Mortier, Malfroy, Mesdames Puyroche-Wagner, Girard, Coudamin, Berger, Chardonner, etc., etc.

M. Miciol, président de la Société, se trouvant empêché d'assister à l'ouverture de l'exposition, avait confié à M. Michaud, vice-président, le soin de faire les honneurs de l'inauguration.

Les visiteurs ont emporté le meilleur souvenir de l'accueil aimable et courtois du sympathique artiste.

Un succulent déjeuner offert par le directeur du kursaal avait réuni, à deux heures, les artistes et les représentants de la presse.

Au dessert, M. Michaud a exposé en fort bons termes le but de la Société, et exprimé le souhait de voir la réussite couronner ses efforts. Nul doute que ce souhait ne soit promptement réalisé.

M. Martinière, conseiller municipal de Lyon, a assuré les artistes de la bienveillance de l'administration.

M. Bonnet, secrétaire de la société a rendu compte de la situation de celle-ci.

Enfin M. Vauquelin, rédacteur en chef de la Tribune, invité par ses confrères présents à prendre la parole au nom de la presse a dit, dans une allocution élégante et vivement applaudie, tout l'intérêt que les journaux prennent aux choses de l'art et au développement du sentiment du beau.

Les convives se sont alors séparés enchantés d'avoir passé quelques heures dans les causeries pleines de charme et d'abandon que le culte de l'art est seul capable d'inspirer.

Consul municipal de Lyon. — Aujourd'hui mardi, 28 courant, à 8 heures du soir, séance publique du Conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville.

Fête de la Villa-des-Fleurs. — L'abondance des matières dans cette journée d'hier nous a obligés à renvoyer à aujourd'hui notre impression sur la charmante fête qui s'est donnée hier à la Villa-des-Fleurs.

Des deux heures, un nombreux public se pressait dans la salle trop petite pour les assistants.

L'excellente société l'Union Gauloise, dirigée par M. Chignard, et la fanfare la Lyre de Montplaisir prétaient également leur concours.

Pas un iota n'a été supprimé du merveilleux programme de cette fête populaire. Chaque art s'était salué par des bravos et des bis justement mérités.

Tout le monde a emporté de cette bonne journée le meilleur souvenir.

Concert d'Oullins. — Il n'est jamais trop tard pour citer une bonne action. Hier, Oullins était en liesse, sur la place principale de cette ville une estrade richement décorée recevait les principales notoriétés du canton et de Lyon, devant lesquelles la société de gymnastique a exécuté des prodiges merveilleux.

A 11 heures très précises, commence le concert.

Nous avons le plaisir d'entendre M^{lle} Gaillard, M. Dazan, Bournois, Durian, Raymond, Rosabel, Dambert, Passaguay, etc., la chorale d'Oullins, directeur M. Franck.

Chalet du Parc. — Concert du 28 juin 1887, de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir. — Programme:

- Première partie: 1. Etampes (allegro militaire)... Tillard. 2. Les Bords du Rhône (valse)... Moreau. 3. Follette (polka)... Fabre.

- Deuxième partie: 1. Jacques Cœur (pas redoublé)... Dessailly. 2. Les Dragons de Villars (fant.)... Maillard. 3. Las de carreau (quadrille)... Mullot.

Accident émuant. — Un nombreux public se rassemblait hier autour d'une jeune fille qui, traversant le cours Morand à l'angle de l'avenue de Saxe venait de recevoir sur la tête un facon contenant une solution d'iodoforme.

La figure fortement atteinte, les yeux gravement atteints et les vêtements fortement endommagés, cette jeune fille fut aussitôt transportée à la pharmacie Vézou, sur le Mo-

rand, où elle reçut les soins les plus emprevés.

Pendant ce temps, les commentaires allaient leur train; dans la foule on parlait de vitriol et d'amant jaloux, le bruit courait même dans le quartier que l'auteur du méfait s'était précipité du quatrième étage, après avoir lancé son facon de corsif.

Rien n'est vrai de tous ces racontars fantaisistes. M^{lle} Garlin demeurant rue Bossuet, où sa mère tient une épicerie, passait sur le trottoir indiqué plus haut, quand par mégarde un facon contenant la solution dont nous avons parlé fut renversé par un coup de balai et tomba du haut du balcon de M. le docteur Audibert.

Tout se réduit donc à un simple accident sans conséquences bien graves.

Injures envers Pharm. — Pour ce délit, les nommés Louis Ch... épiciier, grande-rue de la Guillotière, 9, Jean-Louis P... peintre sur métaux, rue de l'Hospice-Vieillard, 15, et Emile L..., marchand de vins, place Saint-Louis, 45, ont été arrêtés hier vers deux heures du matin et mis à la disposition du parquet.

Vol. — Un garçon de café nommé Louis P..., âgé de 33 ans, sans domicile fixe, a été écorché hier à cinq heures du matin, sous l'inculpation de vol commis au préjudice de Mme F..., revendeuse, cours Morand, 42.

Maçons tapageurs. — Pour le délit de bris de carreaux et refus de paiement de consommations faites par eux, les sieurs Pierre Clusel, maçon, rue Molière, 143, et Blaise Clusel, même profession et même rue, ont été arrêtés hier matin dans le restaurant tenu par M. R..., rue Chaponnay, 2.

Ces deux compagnons de la truie sont en outre, inculpés de voies de fait envers les agents qui les ont conduit au violon.

Concerts-Bellecour. — Ce soir mardi 28 juin, à 8 h. 1/2, grande fête artistique aux Concerts-Bellecour, avec le concours de M. Ugo Bedetti, qui se fera entendre dans un solo de violoncelle: Souvenir de Castibelta (Sautreuil), et de l'excellente société chorale l'Harmonie gauloise, qui se fera entendre dans: les Adieux à la mer, de Camille de Vos; et dans les Navigateurs, de E. Lambert.

On attendra également ce soir l'ouverture de l'Opéra, de Mendelssohn; — la marche du Songe d'une nuit d'été, du même auteur; une grande fantasia sur les Vêpres siciliennes, de Verdi; — et, enfin, une autre grande fantasia sur le Pardon de Ploemel, de Meyerbeer.

Rixe sanglante. — Vers 5 heures du soir une rixe violente éclatait dans l'établissement tenu par Mme veuve Santerre, rue Duguesclin, 224.

Un véritable siège était fait de l'établissement par des consommateurs qui venaient d'en être délogés, vitres et boiseries de la devanture volaient en éclats.

L'intervention de plusieurs gardiens de la paix renforcés de cuirassiers, avait peine à contenir ces forcenés, la force armée eut donc à déployer devant la foule hostile, nous ne savons jusqu'à quel point cette mesure de rigueur était devenue nécessaire.

Ce que nous constatons avec regret c'est que le nommé Jacques Prapand, marchand ambulancier, rue Ste-Jeanne, 47, a été blessé assez grièvement par la propriétaire de l'établissement.

Prapand a été l'objet des soins les plus actifs du docteur Chauvin qui a ensuite fait conduire son sujet à l'hôpital général.

Suicide. — Un propriétaire de St-Priest rentrait chez lui vers 4 heures du soir quand il vit pendu à un murier du chemin, le corps de M. Victor V..., aubergiste, avenue des Ponts, qui se débattait encore dans les affres de l'agonie.

Couper la corde et lui prodiguer des soins intelligents fut l'affaire d'un moment au bout duquel le pendu revint à lui et fut transporté à l'hôpital général.

Montre perdue. — M^{lle} Julie Band a perdu dans les environs de la rue Mercière, une montre en or. Cette demoiselle habite le n° 48 de cette rue.

Bébé égaré. — M. Giraudot, instituteur laïque, a conduit au poste un pauvre petit enfant de trois ans qui venait de trouver égaré rue des Tables-Claudiennes.

Marnand. — Commencement d'incendie. — Le 25 courant un commencement d'incendie s'est déclaré dans le domicile de Royer, débitant de boissons à Marnand; le feu avait pris dans un placard rempli de linge et aurait pris de grandes proportions sans les secours qui ont été apportés avec promptitude.

La cause de ce commencement d'incendie est accidentelle.

Pertes 500 fr., couvertes par la Compagnie l'Union industrielle.

Saint-Fons. — Scandale clérical. — Les habitants de St-Fons protestent énergiquement contre les agissements de la gent cléricalle qui ont eu lieu à l'occasion des funérailles du citoyen Pénénet, qui ont eu lieu le dimanche, 26 courant.

Malgré les volentés du défunt et de la majorité des membres de la famille, qui avaient demandé des obsèques civiles, le curé de St-Fons n'a pas tardé à prendre la direction du cortège malgré les protestations de plus de 200 citoyens, qui avaient tenu à accompagner Pénénet à sa dernière demeure.

On cherchait un scandale, mais la population sait aujourd'hui et juge comme elle le mérite la conduite de certaines personnes qui n'ont pas craint de violer la volonté de celui qui a agi jusqu'à son dernier moment en véritable libre-penseur.

Une collecte faite à la sortie du cimetière a produit la somme de 33 francs qui ont été remis à la veuve.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Température. — Lyon, 27 juin, dix heures du matin.

De nombreux orages se sont produits hier sur les diverses régions de la France. A Lyon, il a tonné plusieurs fois dans l'après-midi, il est tombé quelques faibles averses qui ont donné seulement 1 mm. d'eau. Nous n'en avons eu que 2 mm. d'eau dans nos régions depuis le 2 juin.

La température reste assez élevée elle a varié hier, au Parc, entre 14 et 27°. La situation reste orageuse; une assez forte dépression, dont le centre est sur la Livonie (750 mm.), détermine des tourbillons secondaires jusque dans la Méditerranée, et la pression est uniforme (765 à 767 mm.) sur l'Europe occidentale.

ECHOS DES THÉÂTRES

Théâtre des Célestins. — L'affaire pendante entre les artistes de ce théâtre et leur directeur a été appelée aujourd'hui à l'audience du tribunal de commerce.

M. Dalbert était absent.

Les parties seront convoquées pour mercredi, à trois heures, au cabinet de M. Favre, président de l'audience.

Concerts-Bellecour. — Ce soir, lundi 28 juin 1887, à 8 heures 1/2, grande fête artistique.

PROGRAMME

- 1. Ouverture de Ruy-Blas (Mendelssohn). 2. A. Pastorale Louis XV (1^{re} aud.). B. Entr'acte de Don César de Bazan (Masset). 3. Souvenir de Castibelta, solo de violoncelle par M. Ugo Bedetti (F. Sautreuil). 4. Grande fantasia sur le Pardon de Ploemel (Meyerbeer). 5. Les Adieux à la mer (Camille de Vos), hour chanté par l'Harmonie gauloise. Directeur, E. Lambert.

- 2^e PARTIE 1. Les Navigateurs (E. Boulanger), chœur chanté par l'Harmonie gauloise. Directeur, E. Lambert. 2. Grande fantasia sur Sigurd (E. Reyser). 3. Marche du Songe d'une nuit d'été (Mendelssohn). 4. Elisabeth Csardas (Gungl).

DECÈS ET INHUMATIONS

Du 28 juin

1^{er} Arrondissement. — Pierre Cusin, 68 a., rue Pizay, 5, f. 4; Ep. Lanaras, née Marie Jourdon, 34 a., montée des Carmélites, 20, f. 6 s.

2^o Arrondissement. — François Jame, 39 ans, église Saint-François, f. 10 h. m.; Souilloud, née Louise Bédard, 73 ans, porte de Loyasse, f. 2 h. 1/2; Louise Benedetti, 2 ans, Charité, f. 4 h.; Ep. Pégeon, née Antoinette Piaton, 42 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h.; Bernard Desimone, 46 ans, Hôtel-Dieu, f. 6 h. s.

3^o Arrondissement. — Marie Profond, 23 ans, rue Duguesclin, 274, f. 6 h. m.; Christophe Andrilion, 27 m., rue St-Lazare, n° 8, f. 8 h.; Ep. Agé, née Marie Cabaud, rue de Marseille, 2, f. 4 h.; Veuve Lefort, née Victoire Laray, 73 ans, rue Duguesclin, n° 205, f. 10 h.

4^o Arrondissement. — François Vaganay, 20 ans, gr. r. de la Croix-Rousse, 95, f. 8 h.; Veuve Perrot, née Josephine Bonnet, 68 ans, rue de la Croix-Rousse, 73, f. 4 h.; Jeanne Gautier, 14 ans, rue des Bons-Enfants, 2, f. 6 h. s.

5^o Arrondissement. — Jean Jeanpierre, 73 ans, Antiquaille, f. 8 h.; Ep. Chassin, née Marie Joly, 33 ans, Antiquaille, f. 9 h.

6^o Arrondissement. — (Néant).

Dernières Dépêches

PAR LE BUREAU DE LA « TRIBUNE »

LA SANTÉ DE VICTORIA

Londres, 27 juin. On annonce qu'à la suite des fêtes de son jubilé, la reine Victoria souffre d'une indigestion qui semble être d'une certaine gravité.

LA RÉVOLTE EN AFGHANISTAN

Simla, 27 juin. Les derniers courriers arrivés ici représentent l'insurrection des Ghilzais contre l'émir de Caboul comme étant en pleine décroissance.

NAVIRE EN DÉTRESSE

Londres, 27 juin. Une dépêche du Lloyd annonce que le Soudan, vapeur français allant à Dunkerque, a échoué près de Salcombe par un temps brumeux.

LE ROI DE SERBIE A VIENNE

Vienne, 27 juin. Le roi de Serbie a rendu visite aux membres du corps diplomatique; il est très entouré et on fait de grands efforts pour le détacher de l'influence russe.

LE CABINET RISTITSCH

Berlin, 27 juin. La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que les renseignements d'après lesquels l'Allemagne aurait contribué à l'avènement du ministère Ristitsch sont faux et répandus dans un but intéressé.

L'ACCIDENT DE MUELHEIM

Cologne, 27 juin. L'accident du train express de Berlin s'est produit au passage oblique à un niveau, près de Muelheim, par suite d'un déraillement.

Le train se composait de cinq wagons. La locomotive en traîna deux et les autres furent renversés sur la voie, parmi ceux-là le wagon-lit.

Le nombre des blessés est de vingt-trois.

CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 27 juin. Sir Ferguson déclare, en réponse à une question posée au gouvernement, que la Porte a exprimé le désir d'ajourner de quelques jours la ratification du projet de convention relatif à l'Egypte.

La Chambre continue ensuite la discussion du bill de coercition.

UNE RÉUNION ORLÉANISTE

Paris, 27 juin. Une centaine de députés et de sénateurs orléanistes se sont réunis ce soir chez M. de Mackau, avenue d'Antin; il s'agissait d'arriver à une entente politique à prendre en vue des événements qui se préparent.

Pendant cette réunion, le nonce du pape a été reçu par M. de Mackau.

LA SANTÉ DE GUILLAUME

Berlin, 27 juin. L'empereur est loin d'être rétabli, ainsi que l'affirment plusieurs journaux, cependant une amélioration légère qui permet d'espérer un rétablissement plus complet, s'est produite depuis peu. Hier, vers deux heures, il a fait une promenade en voiture au Thiergarten, en passant par l'allée de la victoire et près du

monument de la reine Louise. C'est, on le sait, la promenade que le vieux souverain semble le plus affectionner.

Au retour, il a fallu aider l'empereur à descendre de voiture et à se rendre dans son salon.

Il paraît très affaibli. En résumé, l'amélioration ne semble pas sérieuse. L'inquiétude est aussi grande qu'il y a huit jours.

ECCLÉSIASTIQUES AU REICHSTAG HONGROIS

Budapesth, 27 juin. Le nombre des ecclésiastiques qui ont obtenu des mandats aux récentes élections pour le Reichstag hongrois est de neuf, tandis qu'en 1884, il était de dix-sept. De ces neuf députés, cinq appartiennent au parti du gouvernement, deux à l'opposition modérée, deux sont antisémites.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Les membres de la société des Bonnets de nuit sont convoqués en réunion publique aujourd'hui mardi à huit heures du soir, chez le citoyen Saurin, rue de la Pyramide, 38.

Ordre du jour: Organisation de la fête nationale du 14 juillet dans le quartier de Vaise.

Dans le but de relever l'éclat de la fête nationale, les habitants et les jeunes gens de la rue Bossuet, entre les rues de Crémieux et Vendôme, sont priés d'assister à une réunion publique, qui aura lieu le 28 juin 1887 à huit heures précises chez le citoyen Pinaud, rue Bossuet, 16. Les membres de l'ancienne commission sont priés d'être exacts à la réunion.

Ordre du jour: Renouvellement de la commission. Question du matériel.

Les habitants de la rue Cuvier et de la rue Garibaldi, partie comprise entre les rues Tétard et Boileau d'un côté, Bossuet et Bugeaud de l'autre, sont priés d'assister à une réunion publique, qui aura lieu le mardi 28 juin au café Davallon, rue Cuvier, 142, à l'effet d'élire un comité pour l'organisation de la fête du 14 juillet.

Les citoyens habitants de la rue Vauban, partie comprise entre la rue Pierre-Corneille et l'avenue de Saxe, sont priés de se rendre à huit heures et demie au café des Allobroges, chez M. Félix, angle de la rue Vauban et l'avenue de Saxe. Question urgente.

La commission du 14 Juillet 1886 invite les habitants des rues Pierre-Corneille et du Mazenod, partie comprise entre les rues de la Part-Dieu, rue Chaponay, rue Molière et avenue de Saxe, à assister à la réunion qui aura lieu le 28 courant, à 8 h. 12, chez le citoyen Besogne, rue Pierre-Corneille, 153.

Quartiers St-Just et St-Tréne. — Les commerçants et habitants qui ont à cœur de voir dans l'avenir des meilleurs résultats, sont priés de se rendre, mardi 28 courant à huit heures 12 du soir, café Jaboulay, rue de Trion, 89.

Le cercle de la Jeunesse Républicaine, avenue de Saxe, 308 convoque les habitants de la rue de la Thibaudière partie comprise de la rue des Asperges et de la rue de la Thibaudière, partie comprise de la rue de la Thibaudière, partie comprise de la rue des Trois-Pierres à la rue de la Thibaudière, à une grande réunion qui aura lieu au local du cercle (entrée rue de la Thibaudière, 24) aujourd'hui mardi 28 h. 12 précises du soir à l'effet de s'entendre sur l'organisation de la fête nationale du 14 juillet.

Le secrétaire du cercle: POULLILLON.

La société en formation des jeunes gens de Pierre-Seize invite les débitants et habitants à se réunir aujourd'hui, à huit heures du soir, chez Pierre-Seize, 30, afin de s'entendre pour la fête du 14 juillet.

Pour la fête nationale du 14 Juillet, tous les citoyens de la rue des Asperges, partie comprise entre la rue des Trois-Pierres et la rue de Gerland, sont invités à la réunion de mercredi prochain, à 8 heures du soir, au comptoir du Tonneau, rue des Asperges, 45, à seule fin de nommer une commission d'organisation et discuter le programme de la fête.

Les habitants de la rue Coste, de Mailly, et rue de Margnole sont priés d'assister à une réunion publique qui aura lieu le jeudi 30 courant, à huit heures du soir, chez M^{me} Brunier, rue Coste, 3.

CHRONIQUE DU TRAVAIL

DEMANDES D'EMPLOIS. — Jeune homme de 30 ans pour garçon de peine ou garçon d'office. Références. Tissot, rue St-André, 21.

Un jeune homme ayant des relations, pouvant être utiles, demande un emploi dans un bureau; de préférence un bureau de journal.

OFFRES D'EMPLOIS. — Les musiciens jouant un instrument de cuivre, qui désirent faire partie d'une société destinée à ne faire que des concerts ou services payés, sont priés de se faire inscrire de suite au comptoir lyrique, rue Bugeaud, 14. Appointements selon capacités.

SPECTACLES ET CONCERTS

Du 28 juin 1887.

Théâtre-Bellecour (Salle Indienne). — Pendant sa saison d'été, tous les soirs, à 8 heures, grand concert varié.
Kiosque de Bellecour. — Direction A. Luigini. Tous les soirs, concert. Mardi et vendredi, 1 franc. Les autres jours, 50 centimes.
Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs, spectacle-concert.
Folies-Bergères. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.
Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.
Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudi, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.
Théâtre Guignol de la Guillotière. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 26. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.
Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié.
Panorama de Reischoffen. — Visible tous les jours.
Théâtre Joli. — Spectacle tous les jours.

BOURSE DE LYON

du 27 juin 1887

Table of financial data for Lyon, including 'FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS', 'OBLIGATIONS', and 'AGIONS' with various values and percentages.

Table of financial data for Lyon, including 'OBLIGATIONS' and 'AGIONS' with various values and percentages.

BOURSE DE PARIS

du 27 juin 1887

Table of financial data for Paris, including 'VALEURS' and 'PREMIER DERNIER COURS' with various values and percentages.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

BULLETIN DU 25 JUIN

Table of silk and wool market conditions for Lyon, including 'BALLETS PRESÉS' and 'CONDITION DES SOIES D'AUBENAS'.

BULLETIN DU 25 JUIN

Table of silk and wool market conditions for Lyon, including 'CONDITION DES SOIES DE SAINT-ETIENNE'.

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi trente juin 1887, à onze heures du matin, sur la place Raspail, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets, tels que: comptoir, table, chaises, banquettes, billard, appareils à gaz, etc.
Mercredi 29 juin 1887, à onze heures du matin, à Lyon, à onze heures du matin, vente d'objets saisis, tels que: bascules, laminoir, courroies, machines à percer, etc., etc.

AGENCE V. FOURNIER

SUCCURSALE DE ST-ETIENNE, rue Ste-Catherine, 6, SUCCURSALE DE GRENOBLE, passage Teissière LYON - 14, Rue Confort - LYON
Correspondant de l'Agence HAVAS et des premières Maisons de publicité de France et de l'Étranger
AFFICHAGE
A l'Echelle et à la Main dans Lyon et dans toute la France
EMPLACEMENTS EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS À L'AGENCE
Et sur lesquels elle peut garantir la conservation des Affiches pendant un certain temps
Annonces dans tous les Journaux - Distribution d'Imprimés
MURS POUR ENSEIGNES PEINTES
AFFICHAGE: Dans les Tramways de Lyon et de Saint-Etienne, les Gares de chemins de fer de l'Est et Ouest lyonnais
PUBLICITÉ: Dans les Annuaires de Lyon, de la Loire, de l'Isère, de l'Ain, le Bottin genevois, l'Annuaire espagnol, les Petits Guides de Lyon et de Grenoble, etc.

AGENCE V. FOURNIER

SUCCURSALE DE ST-ETIENNE, rue Ste-Catherine, 6, SUCCURSALE DE GRENOBLE, passage Teissière LYON - 14, Rue Confort - LYON
Correspondant de l'Agence HAVAS et des premières Maisons de publicité de France et de l'Étranger
AFFICHAGE
A l'Echelle et à la Main dans Lyon et dans toute la France
EMPLACEMENTS EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS À L'AGENCE
Et sur lesquels elle peut garantir la conservation des Affiches pendant un certain temps
Annonces dans tous les Journaux - Distribution d'Imprimés
MURS POUR ENSEIGNES PEINTES
AFFICHAGE: Dans les Tramways de Lyon et de Saint-Etienne, les Gares de chemins de fer de l'Est et Ouest lyonnais
PUBLICITÉ: Dans les Annuaires de Lyon, de la Loire, de l'Isère, de l'Ain, le Bottin genevois, l'Annuaire espagnol, les Petits Guides de Lyon et de Grenoble, etc.

EN VENTE

LE VADE MECUM DE L'OFFICIER D'INFANTERIE
Par G. LENOIR, Lieutenant au 121^e de ligne
Ouvrage de 270 pages, format de poche, relié en toile anglaise
Le Vade mecum constitue une véritable encyclopédie des connaissances militaires nécessaires aux officiers d'infanterie. Absolument au courant des derniers règlements, y compris les récentes instructions sur le combat, il dispense les officiers de rechercher et de territorialiser d'emporter tout autre livre pour les périodes d'instruction.
Prix: 4 fr. - 4 fr. 25 franco par la poste.
LIBRAIRIE S. PELLLETIER, 93, cours Lafayette, LYON

EN VENTE

LE VADE MECUM DE L'OFFICIER D'INFANTERIE
Par G. LENOIR, Lieutenant au 121^e de ligne
Ouvrage de 270 pages, format de poche, relié en toile anglaise
Le Vade mecum constitue une véritable encyclopédie des connaissances militaires nécessaires aux officiers d'infanterie. Absolument au courant des derniers règlements, y compris les récentes instructions sur le combat, il dispense les officiers de rechercher et de territorialiser d'emporter tout autre livre pour les périodes d'instruction.
Prix: 4 fr. - 4 fr. 25 franco par la poste.
LIBRAIRIE S. PELLLETIER, 93, cours Lafayette, LYON

BALLETS PRESÉS

BULLETIN DU 25 JUIN

Table of silk and wool market conditions for Lyon, including 'BALLETS PRESÉS' and 'CONDITION DES SOIES D'AUBENAS'.

BULLETIN DU 25 JUIN

Table of silk and wool market conditions for Lyon, including 'CONDITION DES SOIES DE SAINT-ETIENNE'.

EN VENTE L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE POUR L'ANNÉE 1887

PRIX, RELIÉ: 12 FRANCS Par la poste, 13 fr.

EN VENTE À L'AGENCE VICTOR FOURNIER

14, Rue Confort, Lyon
Et chez M^{me} MERA, libraire, rue de la République, 13
M. DELLEVAUX, papetier, rue de la Barre, 1.

L'Annuaire général du Commerce de Lyon comprend:

- 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros des maisons
2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique
3° La liste, par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue
4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux
5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants
6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent
7° Un indice général de toutes les matières contenues dans le volume
8° Un Plan de la ville de Lyon.

S'assurer que l'INDICATEUR demandé porte bien au dos:

INDICATEUR FOURNIER

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE

LIBRAIRIE DIZAIN ET RICHARD, 20, RUE SAINT-PIERRE

VIENDE DE PARAÎTRE

L'ANCIENNE PLACE DES CÉLESTINS

Son théâtre, ses cafés-chantants, ses restaurants et estaminets

Illustré d'une superbe gravure à l'eau-forte de M. DUMONT, représentant l'ancien théâtre des Célestins

Prix: 6 francs

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ÉTIENNE, Rue Sainte-Catherine, 6, SUCCURSALE GRENOBLE, Passage Teissière
Correspondant de l'Agence Havas 14, RUE CONFORT, 14, LYON

Pour les Journaux ci-dessous désignés par une astérisque, les Annonces et Réclames en seront reçues exclusivement

À L'AGENCE

LYON: Progrès, Nouvelliste, Express, Petit Lyonnais, Salut Public, Courrier de Lyon, Moniteur Judiciaire, La Tribune, Echo de Fourvière, Courrier du Commerce, Moniteur des Soies, Bulletin du Moniteur des Soies, Passe-Temps, Gazette agricole et viticole, Lyon horticoles, Construction lyonnaise, Journal de Médecine vétérinaire, Le Tintamarre lyonnais, La Revue du diocèse, Journal des Locations, La Revue lyonnaise, L'Accord-Parfait, La Revue Géographique Littéraire, Lyon s'amuse.

Villefranche: Journal de Villefranche, Le Progrès agricole, L'Indépendant du Beaujolais.
Tarare: Bon Citoyen.
Grenoble: Avenir de l'Isère, Le Petit Dauphinois, Le Dauphiné catholique.
Allevard: Gazette d'Allevard.
Voiron: Petit Voironnais, Journal de Voiron.
Bourgoin: Indicateur.
Saint-Marcellin: Mémorial de Saint-Marcellin.
Vienne: Le Journal de Vienne, Le Moniteur viennois.
Saint-Etienne: Mémorial de la Loire, Petit Stéphanois, Moniteur de la Loire, Journal de Saint-Etienne, Loire Républicaine.
publicaine: Echo des Mines, Messager de la Loire.
Montbrison: Journal de Montbrison.
Roanne: Journal de Roanne, Union Républicaine de Roanne.
Bourg: Le Courrier de l'Ain, Le Progrès de l'Ain, L'Indépendant de l'Ain, L'Avenir.
Belley: Messager du Dimanche.
Trévoux: Journal de Trévoux.
Nantua: Abeille du Bugey.
Macon: Journal de Saône-et-Loire, Union républicaine.
Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire, Progrès de Chalon-sur-Saône, Dépêche.
Louhans: L'Indépendant, Le Journal de Louhans.
Tournus: Journal de Tournus.
Charolles: Echo de Charolles, La Démocratie charolaise.
Valence: Le Messager, L'Echo de la Drôme, Le Journal de la Drôme, Le Journal de Valence.
Romans: République romainaise, Journal de Romans.
Annonay: Journal d'Annonay, Haute-Loire, Annonay-Journal.
L'Argentière: République de l'Argentière Tournon, Journal de Tournon.
St-Claude: Indépendant de St-Claude.
Genève: Journal, Feuille d'avis, Tribune, et les principaux journaux suisses.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux du monde

Envoi FRANCO du Tarif général sur demande affranchie

Feuilleton de la TRIBUNE du 28 Juin 1887

24

LE Tambour de Montmirail

PAR Fortuné du ROISGOREY

X

Cette formalité préalable une fois accomplie, il ôta tranquillement sa veste à brandebourgs et l'étendit sur son estrade en guise de tapis.

— Faites pas attention, messieurs, c'est que je crains beaucoup le froid aux pieds.

Si le Prussien était encore dans la capote que vous voyez, ça vaudrait mieux comme chauffette; mais le particulier qui l'habitait est resté dans un fossé au coin d'un bois de Soulaire, et je puis assurer à l'honorable société qu'il n'aura plus jamais de dents.

Cette plaisanterie quel que peu sinistre frappa vivement Albert et lui fit entrevoir que l'histoire du tambour pourrait bien se rattacher à ses propres aventures pendant la terrible nuit qui avait précédé la bataille de Brienne.

Après avoir ainsi décoré le tonneau qui lui servait de piédestal, Cocagne déposa au beau milieu la caisse sur laquelle il venait d'exécuter de si jolies variations.

— Je ne veux rien conserver des Prussiens, dit-il, en s'asseyant si brusquement sur la peau d'âne, qu'elle creva sous le poids avec un bruit lamentable.

A cette burlesque entrée en scène,

une hilarité folle s'empara du public, et l'aimable Parisien fut obligé d'attendre plusieurs minutes que le silence se rétablît.

Mais, dès qu'il vit l'assistance disposée à l'entendre, il prit une pose gracieuse sur sa caisse défoncée, et commença sans plus tarder.

— La plupart de ceux qui me font l'honneur de m'écouter, dit-il d'une voix posée, savent que j'ai quitté le 9^e léger en novembre 1813, pour entrer à l'hôpital à Mayence.

— C'est connu, dit le vieux sergent; même qu'on avait dit que tu étais resté, et que le commandant du dépôt t'avait fait porter pour mort.

— Ça, mon sergent, ça m'est inférieur, vu que moi-même je me suis porté vivant aujourd'hui.

— C'est vrai, petit, et crânement encore!

— Sans compter que j'espère bien retrouver ma place au feu et à la chandelle avec les camarades.

Toujours, Cocagne, toujours! criaient les conscrits.

— Ce que je vous en disais, c'était simplement pour vous expliquer comme quoi je me suis en allé en congé de convalescence à Eclaron en Champagne, chez mon oncle Lecomte, en sortant de cette geule de ville de Mayence qui ressemble à une tombe du Père-Lachaise qu'on aurait bâtie en pierres rouges et où nous crevions, sauf votre respect, comme des mouches.

— Je la connais; il y a vingt ans que j'ai manqué d'y laisser ma peau, dit le sergent, qui y avait soutenu le fameux siège de 1793.

— Pour lors, j'étais donc à me remplumer dans la ferme du père Jacques, c'est le petit nom de mon brave homme d'oncle, quand les Prussiens ont passé par là sur la fin de janvier.

— Parbleu! nous les menions au pas de course depuis Saint-Dizier.

— C'est pour ça qu'ils filaient si vite; mais ce qu'ils ont fait chez nous, ça n'a pas été long. Nous avons eu beau tuer une demi-douzaine, ils ont mis le feu à la ferme, et ils allaient nous fusiller, mon oncle et moi, quand nous avons été délivrés par trois dragons du 7^e, dont deux officiers qui n'avaient pas froid aux yeux.

— Vivent les dragons! criaient plusieurs fantassins exempts de préjugés à l'endroit de la cavalerie.

— Mais l'histoire n'est pas finie, vu qu'elle ne fait que commencer, reprit Cocagne, et c'est ici que j'espère avoir l'avantage d'intéresser l'honorable société qui veut bien m'entendre.

Albert redoubla d'attention.

— Faut vous dire d'abord que les Prussiens avaient une calèche avec eux.

— Une calèche! farceur de Cocagne, va! dirent quelques incrédules.

— Oui, Messieurs, une calèche, une vraie, pareille à celles que vous pourriez voir dans la cour du Carrousel, si vous aviez l'avantage d'être en garnison dans la capitale.

— Et quoi qu'il y avait dans leur guimbarde? demandèrent les conscrits fort intrigués.

— Il y avait ma cousine Thérèse, un beau brin de fille, mes enfants, que ces brigands-là ont enlevés dans la ferme de son père.

— Et tu les as laissés faire? dit le vieux trouper en fronçant le sourcil.

— Minute, mon sergent, reprit Cocagne, en clignant de l'œil, je ne les ai pas laissés faire tant que ça, vu que j'ai sauté sur le siège et que j'allais ramener la carriole à leur nez et à leur barbe, quand les traits ont cassé.

— Tonneurs! interrompit le sergent, qui commençait à être ému.

— Oui, les guides me sont restées

dans la main, et faut croire que les guesards de chevaux étaient allemands, car ils m'ont conduit tout droit au milieu d'une division prussienne.

— Et comment as-tu fait pour t'en tirer? demandèrent quelques impatients.

— C'est ici, mes enfants, que ça devient drôle, dit le tambour de Montmirail en menageant sa voix.

Albert, depuis le commencement de ce récit, morait d'impatience.

Les faits que Cocagne racontait si complaisamment ne lui étaient que trop connus.

— C'était la suite des aventures de Thérèse qu'il lui tardait d'entendre, et on aurait dit que le gamin s'amusait à surexciter expressément la curiosité de ses auditeurs.

— Figurez-vous, reprit enfin l'orateur, que j'avais pour escorte un grand matin d'officier des hussards noirs qui piquait les chevaux avec son sabre et qui me criait en bon français que je sois fusillé au prochain bivouac.

— Carraille, va! dit le sergent entre ses dents.

— Quand la calèche est arrivée ventre à terre sur l'arrière-garde, il a brandonné quatre mots à ses Prussiens, qui ont barré la route.

— Là-dessus, les quatre bêtes qui m'emportaient se sont arrêtés net.

Ces animaux-là se seront probablement reconnus entre eux.

Cocagne fit encore une pause pour jouir de l'effet de sa plaisanterie, qui fit rire aux éclats les camarades.

— Mais toi, voyons, qu'est-ce qu'ils t'ont fait? demanda le sergent.

— Oh! moi, c'est bien simple, ils m'ont jeté à bas de mon siège en me tirant par les jambes; il m'ont ficelé comme un saucisson, et ils m'ont fourré dans un grand panier qui était pendu sous la voiture.

— Comme qui dirait la bêche où les

rouliers de chez nous mettent leurs chiens, fit observer un conscrit facétieux.

— Juste, mon petit, dit Cocagne, et si tu avais été à ma place, tu aurais eu plus envie d'aboyer que de mordre; mais, moi, je ne disais rien et je m'amusais les dents pour manger du Prussien.

— Allons, tu es un vrai soldat, dit le vieux trouper enthousiasmé; mais ta cousine, qui était dans la calèche? Albert ne put s'empêcher de tressaillir.

— Elle ne bougeait pas non plus. Pas de danger qu'elle demandât grâce, allez! C'est une brave fille, que notre Thérèse.

— Ça, c'est sûr, Cocagne, et si jamais ton hussard noir me tombe sous la patte, je lui apprendrai à enlever les Françaises.

— Ce n'est pas la peine que vous en mêliez, sergent, son affaire est toute prête.

— Comment, son affaire? répéta le vieux trouper.

— Je vais vous expliquer ça, mon sergent, dit tranquillement Cocagne.

— Je vous disais donc, sergent, continua Cocagne, que nous avons voyagé comme ça toute la journée.

— Tu ne devais pas être à ton aise dans ton panier!

— C'est ce qui vous trompe, vu qu'il pleuvait à verse et que la voiture me servait de parapluie.

Ma cousine Thérèse était à l'abri dans l'intérieur, mais les Prussiens recevaient le bouillon en plein.

— C'est vrai que ce jour-là ça tombait dur, dit un soldat qui se souvenait de la marche sur Brienne; nous sommes arrivés à Montier en Der trempés jusqu'aux os.

— C'était drôle, allez, de voir mon scélérateur de hussard se secouer comme un chien mouillé et jurer de sacré-

ment tertelste à faire tomber le tonnerre au mois de janvier.

Il aurait bien voulu filer de l'avant, mais ses hommes patageaient dans la boue, et il ne pouvait pas les faire avancer aussi vite que son grand carcan de cheval.

— Dis donc, Cocagne, à quoi que tu pensais pendant ce temps-là? demanda un conscrit naïf.

— A me sauver, parbleu!

— Et comment que tu as fait?

— Si vous m'interrompez toujours, vous ne le saurez jamais.

— C'est vrai, dit le sergent avec autorité; laissez-le parler, vous autres!

— Pour lors, au lieu de s'arrêter à Montier en Der, où vous avez couché ce jour-là, mes Prussiens tournèrent à gauche, et ils marchèrent jusqu'à un grand bois que je connaissais comme ma poche, pour y avoir pas sé dix fois, avec mon oncle Lecomte.

— Le bois de Soulaire? dit étourdiment Albert.

— Justement dit, reprit Cocagne, et je vois que nous avons dans l'honorable société une personne qui connaît sa géographie.

Ce mot savant parut faire impression sur les conscrits, qui étaient du reste trop absorbés pour faire attention à la présence du sous-lieutenant.

C'était bien un fameux bivouac qu'ils avaient choisi là, trois lieues de futaie et des marais tout autour.

Quand nous sommes arrivés avec l'arrière-garde, la division faisait déjà bombance avec les provisions qu'ils avaient volées dans le bourg de Soulaire.

— Canailles, va! murmura le vieux sergent.